

1.—Classification des terres du Canada selon le mode de possession, vers 1940—fin

Mode de possession	Man.	Sask.	Alta.	C.B.	Yukon et T. du N.-O.	Total, Canada
	milles carrés	milles carrés	milles carrés	milles carrés	milles carrés	milles carrés
1. Aliénées, patentées, concédées, etc....	43,850	101,673	80,837	19,493 ¹	8	360,992 ⁴
2. En voie d'aliénation.....	310	2,959	5,160	6,788	Nil	21,817 ⁵
3. Terres fédérales à l'exclusion des réserves indiennes et des parcs nationaux.....	3	47	103	161	1,459,927 ⁶	1,460,446 ⁴
4. Parcs nationaux du Dominion.....	1,148	1,859	20,937 ⁷	1,715	3,625 ⁸	29,703 ⁴
5. Réserves indiennes.....	844	2,007	1,915	1,248	3	8,874
6. Terres provinciales, y compris terres cédées à bail et réserves forestières, mais à l'exclusion des parcs provinciaux.....	173,568	128,873	139,846	319,880	Nil	1,563,529
7. Parcs provinciaux.....	Nil	547	2	9,994	"	21,195
Totaux, superficie en terre²	219,723	237,975	248,800	359,279	1,463,563	3,466,556

¹ Comprend les terres en voie d'aliénation.² Estimation du Service Hydrographique et Topo-

graphique, Ministère des Mines et Ressources.

³ Y compris 94 milles carrés, détenus par la Com-

mission de Colonisation, qui sont retournés à la Couronne ou sont détenus comme hypothèque pour prêts agricoles.

⁴ Voir renvois des item constitutifs.⁵ Pour les provinces indiquées seulement.⁶ Dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, une superficie de 380,542,080 acres a été constituée par ordre en conseil en réserves et sanctuaires de gibier où seuls les Indiens aborigènes et les Esquimaux ont le droit de faire la chasse; mais le Parlement n'a pas affecté ces terres à cette fin de façon permanente, de sorte qu'elles ne peuvent être considérées comme des parcs.⁷ Y compris le parc du Buffalo des Bois (qui, bien que constitué en réserve par le Gouvernement fédéral, n'est pas administré comme Parc National) et la Réserve des sables bitumineux.⁸ Cette portion du Parc du Buffalo des Bois comprise dans les Territoires du Nord-Ouest.

Sous-section 1.—Terres publiques du Dominion*

Les terres publiques qui restent sous l'administration du Gouvernement fédéral comprennent les Territoires du Nord-Ouest, y compris l'archipel arctique et les îles du détroit et de la baie d'Hudson; le territoire du Yukon; les parcs nationaux (voir pp. 9-12) et les sites historiques; les réserves indiennes (voir p. 970); les terres de l'artillerie et de l'amirauté et, en général, toutes les terres détenues par les divers ministères du Gouvernement fédéral pour fins variées se rapportant à l'administration du Dominion. Les terres et autres ressources naturelles à l'intérieur du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie Britannique, administrées précédemment par le Gouvernement fédéral, ont été transférées en 1930 à l'administration des provinces concernées. (Voir p. 1030 de l'Annuaire de 1931.)

La plus grande partie des terres fédérales sont celles du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest; la superficie globale en est de 936,680,000 acres, soit 42 p.c. de la superficie terrienne du Canada entier. En général, la limite sud du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest est constituée par le 60° de latitude nord. En Europe, les villes d'Oslo, de Stockholm et de Léningrad sont situées près de cette ligne; tandis que les trois quarts environ de la Norvège, les deux tiers de la Suède, la Finlande entière et une grande partie de la Russie s'étendent plus au nord. Cette partie septentrionale du domaine national est sous la juridiction de la Branche des Terres, Forêts et Forêts, Ministère des Mines et Ressources. La Royale Gendarmerie à Cheval du Canada fait respecter la loi et maintient l'ordre dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Territoires du Nord-Ouest.—Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est dévolu à un commissaire, un commissaire adjoint et un comité composé de cinq membres nommé par le Gouverneur Général en Conseil, siégeant à Ottawa. Pour les fins administratives, les Territoires forment trois subdivisions provisoires, savoir: les districts de Mackenzie, Keewatin et Franklin. C'est le premier qui jusqu'ici est le mieux connu et le plus développé, des comptoirs et autres établisse-

* Préparé sous la direction de R. A. Gibson, commissaire-adjoint, Administration des Territoires du Nord-Ouest, Ottawa.